

Sainte-Clotilde, le 07 MARS 2022



Monsieur le Maire
de la Commune de Saint-André

Hôtel de Ville
Avenue Ile de France
97440 SAINT-ANDRÉ

D2022/2161

Votre identifiant Région : 5052
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Caroline WOLF
Service : DADT
Tél : 0262922905 - Mèl : caroline.wolf@cr-reunion.fr

N/REF : N° D2022/2161

OBJET : Désignation des représentants des institutions et organismes faisant partie de la Commission d'élaboration du schéma d'aménagement régional (CESAR)

PJ : délibération n°DAP2021-0042 du 22 novembre 2021 approuvant la mise en révision du SAR

Monsieur le Maire,

Par délibération n°DAP2021-0042 du 22 novembre 2021, l'assemblée plénière du Conseil Régional de La Réunion a approuvé la mise en révision générale du Schéma d'Aménagement Régional au vu des conclusions du rapport d'évaluation, notamment du point de vue de l'environnement.

Comme le stipule l'article R 4433-7 du Code général des collectivités territoriales, une commission chargée de l'élaboration du projet de schéma d'aménagement est constituée à l'initiative de la présidente de l'assemblée délibérante de la Région.

Réunie à l'initiative de la présidente de l'assemblée délibérante de la Région, cette commission est saisie, pour avis, du programme d'études et de concertation établi par la Région, et se prononce sur les options de développement et d'aménagement du territoire qui lui sont soumises, ainsi que sur les différentes parties composant le schéma, au fur et à mesure de l'avancement du programme.

Elle comprend les représentants des collectivités et organismes énumérés au II d l'article L4433-10, dont vous faites partie.

A ce titre, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me communiquer les noms de deux représentants de votre institution (un titulaire et un suppléant) pour faire partie de la Commission d'élaboration du schéma d'aménagement régionale, dès que possible et de préférence avant le 31 mars 2022, en vue d'une première réunion de cette commission prévue au cours du mois de mai.

En vous remerciant de votre attention et comptant sur votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération.

La Présidente,



Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 04/03/2022
Qualité : PRESIDENCE

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20220629-DCM20220622-003-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022